



**Syndicat des Apiculteurs
du Pays de Bitche**

Notice d'utilisation et d'entretien

**La
chaudière
à cire**



Syndicat des Apiculteurs du Pays de Bitche

Responsable à contacter:

Bahl André :

Tél: 06 88 89 48 86

Adresse: 17 rue Jean Jaurès
Bitche

Principe: le responsable tient à disposition la chaudière à son domicile

- Vous convenez d'un rendez vous
- Il vous remet le matériel en faisant un état des lieux avec vous à l'entrée et à la sortie que vous signerez conjointement
- Le prêt est limité à une semaine afin de permettre une rotation au sein de l'association



L'équipement:

Chaudière inox

Bouteille de gaz (non
fournie)

Brûleur

Support brûleur





La fonte:

- Placez un bac de récupération de la cire ou un seau conique sous le coude.
- **Assurez-vous que ce coude n'est pas bouché par de la cire!**
- Mettez un fond d'eau dans le bac ou le seau.
- Si vous remplissez la chaudière avec de l'eau froide, la coulée de cire démarre après une demi-heure de chauffe.
- **Pensez à refaire l'appoint en eau après le deuxième cycle de fonte.**
- Faites l'appoint avant d'enlever le couvercle (l'eau aura le temps de se réchauffer pendant l'échange de cadres ou de brèches).
- L'ouverture du couvercle génère un gros nuage de vapeur. Il est donc préférable de travailler à l'extérieur ou dans un local bien ventilé.

ATTENTION! Ne programmez pas cette opération dans une période de vol des abeilles!



Le nettoyage:

A la fin de l'opération:

- Enlever le couvercle et le nettoyer.
- Retirer et sécher le joint. Nettoyer la rigole. Replacer le joint.
- Sortir et nettoyer le panier (spatule, papier, laine de fer grossière...)
- Nettoyer l'intérieur de la chaudière tant qu'elle est encore chaude.
- Les traces tenaces peuvent être légèrement chauffées à la flamme puis essuyées au papier.
- Les dernières souillures sont à enlever avec de la laine de fer grossière et si nécessaire avec de l'essence de térébenthine.
- Quand tout est propre, vider l'eau en retournant délicatement la chaudière. (Ne dévissez pas le bouchon de remplissage)

Cet équipement appartient au syndicat et doit être rendu dans un état impeccable au responsable et non détérioré.